



## INFORMATION

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conformément à l'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientations budgétaires, débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023, est tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

Il est également consultable sur le site internet de la commune – onglet « Votre mairie » puis « Finances / Budget ».

Fait à Cranves-Sales, le 8 mars 2023

Le Maire,  
Bernard BOCCARD

